Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 12:32:37 PM
From:
Sent: Tue, 18 Mar 2025 18:27:40
To: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: RE: Prolongation de PE : faut-il un LAP ou pas ? - REP-A-2025-0730 -Due 16-Apr-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

CAUTION: This email originated from outside the Government of Canada. Do not click on links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.
ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur du gouvernement du Canada. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et sachez que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je vous remercie pour cette clarification.

Cordialement,

De : Immigration Representatives / Représentants immigration (I[redacted])
Envoyé : mardi 18 mars 2025 12:44
À :
Cc : Immigration Representatives / Représentants immigration (I[redacted])
Objet : TR: Prolongation de PE : faut-il un LAP ou pas ? - REP-A-2025-0730 -Due 16-Apr-25

Bonjour,

Merci de contacter la boîte électronique pour les représentants en immigration.

Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses aux demandes spécifiques à un cas. Si vous avez des questions spécifiques sur un dossier, nous vous encourageons à soumettre un Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca

À partir du 22 janvier 2025, sauf exception, l'étudiant doit fournir une nouvelle LAP ou LAT s'il demande la prolongation de son permis d'études et qu'il a changé d'établissement ou de niveau d'études. C'est à dire que si l'étudiant demande une prolongation de son permis d'études à un autre Établissement d'enseignement désigné (EED), que le nom de l'EED précédent soit imprimé ou pas, il doit fournir une nouvelle LAP ou LAT avec sa demande de prolongation.

Si l'étudiant ne fournit pas de LAP ou de LAT avec sa demande de permis d'études, il doit fournir la preuve qu'il répond à

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

l'une des exceptions. Pour plus d'information, veuillez visiter notre site Web : Faire prolonger votre permis d'études ou rétablir votre statut - Canada.ca

Cordialement,

La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

From:
Sent: [redacted] 5, 2025 12:59 PM
To: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-Representantsimmigration.[redacted]
Subject: Prolongation de PE : faut-il un LAP ou pas ?

> **CAUTION:** This email originated from outside the Government of Canada. Do not click on links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.
> **ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur du gouvernement du Canada. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et sachez que le contenu est sûr.

Bonjour,

Face à des informations contradictoires émanant de mes collègues, et ne trouvant pas d'informations spécifiques au cas suivant sur les pages web d'IRCC, je soumets celui-ci à votre appréciation.

En provenance d'un autre établissement, un étudiant a rejoint notre université en septembre 2024. Il possédait un permis d'études (PE) sans le nom de son EED d'origine. Ce PE expire en août 2025. Il doit soumettre une demande de prolongation dans les prochains jours. Il poursuit ses études dans notre université et ne change pas de programme.

Ma question : ayant changé d'EED pour rejoindre notre université avant le 8 novembre 2024, a-t-il besoin d'une lettre d'attestation provinciale (LAP) pour renouveler son PE ?

En effet, selon les modifications du 2025-01-22 :

- * Si vous avez changé [redacted] avant le 8 novembre 2024, l'étudiant n'avait pas besoin d'obtenir un nouveau permis d'études pour rejoindre notre établissement ;
- * Qui n'a pas besoin d'une LAP ou d'une LAT, l'étudiant n'a pas besoin de LAP pour le renouvellement de son PE

- Vous êtes entré au Canada et vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :
  - Vous demandez la prolongation d'un permis d'études au même EED et au même niveau d'études que votre permis d'études actuel.

Je vous remercie d'avance pour votre éclairage, avec mes meilleures salutations.